

Dissertation appuyée sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée explicitement ou implicitement dans le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger en utilisant un vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Sujet 1 : Le marché doit-il se passer de l'Etat ?

Document 1

La première tradition faisant appel à l'intervention (limitée) de l'Etat se retrouve paradoxalement chez Adam Smith, lequel est loin d'être ce partisan du libéralisme le plus absolu que l'on a souvent présenté. Dans « *La richesse des nations* » (1776), il propose d'« élever et d'entretenir ces ouvrages et ces établissements publics dont une grande société retire d'immenses avantages, mais qui sont néanmoins de nature à ne pas être entrepris ou entretenus par un ou par quelques particuliers » faute de rentabilité ou de moyens suffisants. Il cite les routes, les canaux, les ponts, les ports mais aussi « les institutions pour l'instruction du peuple de tous âges ». [...] Il y a donc, dans la pensée économique classique, une place pour l'Etat, dès lors que la *main invisible* ne fonctionne pas ou pas bien.

In Denis Clerc, « Les économistes et l'Etat », *Alternatives économiques*, hors-série n°61, 3^{ème} trimestre 2004.

Document 2

Bref, pour défendre l'héritage du passé, mais aussi bien l'héritage laissé aux générations futures, le politique doit opposer un nouveau « droit de l'environnement » à l'égoïsme privé. Pour cela, la puissance publique dispose d'une batterie de modes de régulation possibles. On distingue d'abord les instruments réglementaires : les interdictions (pour prohiber les usages trop nuisibles à l'environnement) et les normes (pour limiter les usages légitimes à un niveau de pollution respectant une « enveloppe » soutenable) ; les instruments économiques, qui opèrent par leur « signal-prix » : les éco-taxes (ou plutôt pollutaxes), prélevées sur chaque activité polluante, et les quotas transférables (l'achat et la revente de droits à polluer par « paquets »).

Examinons ces instruments, des plus « réglementaires » aux plus « économiques » :

- L'interdiction : à privilégier pour prohiber les activités dangereuses et irréversibles, comme la dissémination de poison dans l'eau, de chlore dans l'air, etc. L'interdiction est en général sanctionnée par une amende ;
- La norme : forme adoucie de l'interdiction, cette autorisation partielle est à privilégier quand une activité est nécessaire et tolérable si elle n'est pas « trop » polluante, en un mot « soutenable » [...] ;
- La pollutaxe : forme plus « flexible » que la norme, à privilégier quand les conduites des agents provoquant la pollution sont si hétérogènes (selon les mobiles, les techniques, la quantité quotidienne ...) que la norme n'a pas de sens. Elle apparaît comme une forme atténuée de l'amende dissuasive : « Vous pouvez polluer, mais il vous en coûtera, donc faites attention ! » [...] Elle dissuade de trop polluer, elle diminue donc les dommages causés à l'environnement et à ses habitants ! [...] ;
- Les permis de polluer, initialement distribués ou vendus par les collectivités aux pollueurs ou mis aux enchères, et ensuite négociables entre les pollueurs sur le marché des droits à polluer créé par les pouvoirs publics pour réguler la pollution. [...]

In A. Lipietz, *Qu'est-ce que l'écologie politique ? La grande transformation du XXI^e siècle*, La Découverte, collection « Sur le vif », 2003.

Document 3

Des dépenses publiques en forte croissance (en % du PIB)

| Années | Etat central | Collectivités locales | Administrations de la sécurité sociale | Ensemble des administrations publiques |
|--------|--------------|-----------------------|--|--|
| 1872 | 8,2 | 2,8 | 0,0 | 11,0 |
| 1900 | 10,4 | 4,0 | 0,0 | 14,4 |
| 1920 | 27,8 | 5,0 | 0,0 | 32,8 |
| 1930 | 16,4 | 5,3 | 0,2 | 21,9 |
| 1936 | 21,5 | 7,9 | 1,0 | 30,4 |
| 1947 | 29,1 | 3,7 | 8,1 | 40,9 |
| 1970 | 28,0 | 7,3 | 14,1 | 49,3 |
| 2005 | 19,0 | 10,7 | 24,1 | 53,8 |

In Christian ANDRÉ et Robert DELORME, *L'Etat et l'économie, un essai d'explication de l'évolution des dépenses publiques en France, 1870-1980*, Éditions du Seuil, 1983, INSEE pour 2005.

Document 4

Tarification la plus basse pour un abonnement ADSL illimitée

| | Nom du fournisseur | Tarif en € / mois |
|------------------|--------------------|-------------------|
| Trimestre 4 1999 | World on line | 66,93 |
| Trimestre 1 2000 | Free | 47,26 |
| Trimestre 2 2000 | Liberty Surf | 60,22 |
| Trimestre 3 2000 | Liberty Surf | 60,22 |
| Trimestre 4 2000 | Mangoosta | 50,31 |
| Trimestre 1 2001 | Wanadoo | 45,43 |
| Trimestre 2 2001 | Liberty Surf | 44,97 |
| Trimestre 3 2001 | Liberty Surf | 44,97 |
| Trimestre 4 2001 | Liberty Surf | 44,97 |
| Trimestre 1 2002 | Liberty Surf | 44,97 |
| Trimestre 2 2002 | Liberty Surf | 44,97 |
| Trimestre 3 2002 | Liberty Surf | 44,97 |
| Trimestre 4 2002 | Free | 29,99 |
| Trimestre 1 2003 | Free | 29,99 |
| Trimestre 2 2003 | Free | 29,99 |
| Trimestre 3 2003 | Télé2 | 24,95 |
| Trimestre 4 2003 | Télé2 | 24,95 |
| Trimestre 1 2004 | Cégétel | 15,00 |
| Trimestre 2 2004 | Neuf Télécom | 14,90 |
| Trimestre 2 2004 | Neuf Télécom | 14,90 |

Depuis 2004, la concurrence passe surtout par l'accroissement des débits proposés plus que par le prix.

Source : Comparateur de prix : <http://offres-adsl.toosurtoo.com/indices/evolution-prix.html>

Document 5

Que les réglementations entravent le bon fonctionnement des mécanismes de marché semble frappé sous le sceau de l'évidence : elles empêcheraient la concurrence d'exercer ses effets bienfaisants pour les consommateurs, au premier rang desquels la pression à la baisse sur les prix. Ce type de raisonnement est communément appliqué sur le « marché du travail » : l'existence de réglementations empêcherait le salaire (vu comme simple prix du travail) de réaliser l'ajustement entre l'offre (les salariés disponibles) et la demande (les besoins des entreprises en main-d'œuvre). Il en est de même concernant les services publics, qu'il faudrait tout à la fois privatiser, ouvrir à la concurrence et déréglementer : ce qui devrait avoir pour effet de faire baisser les prix vers un hypothétique niveau d'équilibre, considéré de manière indissociable comme plus efficace économiquement (moins de gaspillage de la richesse nationale) et plus juste socialement (suppressions des rentes de monopole touchées par l'Etat et ses fonctionnaires).

M. Amiech, O. Vauray, « Déréglementer c'est faire jouer la concurrence, et donc faire baisser les prix », in Petit bréviaire des idées reçues en économie, La découverte, 2003.

Document 6

[...] Transformateurs vétustes, fils électriques nus, poteaux en miettes... Faute d'investissements suffisants, le réseau de distribution d'EDF est en piteux état. Particulièrement en zone rurale. Pis, son mauvais entretien le rend de plus en plus vulnérable aux aléas climatiques. C'est le double constat que font deux vice-présidents de la CRE (Commission de régulation de l'énergie).[...] «La qualité du service s'est sensiblement dégradée» ces dernières années avec des coupures de plus en plus fréquentes et des pannes de plus en plus longues. [...] C'est ERDF, filiale d'EDF, qui est en charge de l'exploitation et de l'entretien de 95 % du réseau hexagonal de distribution. Or celle-ci, constatent les auteurs du rapport, a largement pâti des choix stratégiques de sa maison mère qui a préféré investir à l'étranger : «Cette expansion internationale a été financée aussi (...) par une réduction de la maintenance et de l'investissement sur le territoire national.» [...] François Brottes, député PS de l'Isère, vient de demander à la commission des Affaires économiques de mettre en place une mission d'information sur le sujet. «La voilure a été clairement allégée depuis la privatisation d'EDF, explique-t-il. Cela a conduit à des réductions significatives des effectifs qui expliquent l'état déplorable du réseau aujourd'hui.» Le rapport constate : «57% de ses dépenses totales de maintenance sont correctives» En clair, ses agents passent la majorité de leur temps à courir d'une panne à l'autre plutôt que d'entretenir les lignes. [...]

E. Benezet et A. Gérard, « Pannes de courant, réseau vétuste : le rapport qui accuse EDF », Le Parisien, 11 mai 2010.

Sujet 2 : Dans quelle mesure la socialisation primaire détermine-t-elle les positions sociales¹ ainsi que les normes et valeurs des femmes et des hommes à l'âge adulte ?

Document 1

| Baccalauréat | Part des filles | Taux de réussite des filles | Taux de réussite des garçons |
|--|-----------------|-----------------------------|------------------------------|
| Littéraire | 82,6 | 81,1 | 76,5 |
| Economique et social | 64,1 | 80,2 | 74,8 |
| Scientifique | 44,2 | 83,7 | 78,5 |
| Ensemble baccalauréat général | 58,2 | 81,8 | 77,4 |
| Sciences et techniques de l'ingénieur | 7,4 | 78,4 | 75,6 |
| Sciences et techniques de laboratoire | 54,8 | 83,2 | 80,1 |
| Sciences et technologies de gestion | 65,9 | 83,0 | 76,1 |
| Sciences médico-sociales | 95,5 | 79,5 | 75,8 |
| Ensemble baccalauréat technologique | 52,9 | 81,9 | 76,2 |
| Production | 10,4 | 79,2 | 78,5 |
| Services | 70,5 | 80,6 | 77,5 |
| Ensemble baccalauréat professionnel | 43,2 | 80,5 | 78,2 |

Source : Note d'information, MEN, n°01-24, 2001 in Bihl et Pfefferkorn, Hommes femmes quelle égalités ?, L'Atelier, 2002, page 34.

Document 2

Plus une femme est autonome professionnellement, moins la division du travail domestique est inégalitaire. Cette division est donc en moyenne plus inégalitaire dans les couples mono-actifs que dans les couples bi-actifs ; plus inégalitaire aussi lorsque la femme travaille à temps partiel que lorsqu'elle travaille à temps plein ; plus inégalitaire enfin en moyenne dans les couples d'indépendants (où l'épouse n'est souvent qu'aide familiale de son conjoint) que dans les couples de salariés. [...] l'entrée des femmes dans le salariat leur aura permis de conquérir des degrés d'autonomie supplémentaires dans les rapports domestiques. Ce que renforce encore le fait que la division du travail domestique est en moyenne d'autant moins inégalitaire que le statut professionnel de la femme est élevé ou que son niveau de formation est élevé (les deux étant liés). C'est que plus une femme occupe une position élevée dans la division sociale du travail, d'une part, plus grandit son investissement professionnel et plus diminue son investissement domestique ; d'autre part, moins elle est sans doute disposée à accepter un partage inégalitaire des tâches domestiques et plus elle est en mesure d'imposer un rééquilibrage dans ce partage.[...]

A. Bihl & R. Pfefferkorn, « Hommes femmes : quelle égalité? », Editions de l'atelier, 2002, page 134-135.

Document 3

Dès la petite enfance, les parents vont inciter chaque enfant à se conformer à son genre (masculin ou féminin). Les parents vont ainsi valoriser chez la petite fille des comportements d'obéissance, de discrétion, de douceur, ils vont l'inciter à être au service des autres... Plus tard, les filles vont exploiter ces "qualités" dans leur choix professionnel : elles auront tendance à refuser les emplois d'autorité et de responsabilité au profit des emplois qui leur sont "destinés" (enseignante, infirmière, assistante de direction qui sont des métiers de contact et au service des autres), elles se voient mal donner des ordres à des hommes. C'est donc parce que les femmes intériorisent les valeurs et les normes (transmises par la famille, mais aussi l'école et les pairs) conformes à leur genre qu'elles ont moins de chance à diplôme égal d'occuper une position de cadres.

Les filières sont sexuellement marquées dans la mesure où, dès leur plus jeune âge, filles et garçons sont socialement conditionnées à se spécialiser dans des activités traditionnellement liées à leur sexe. Au lycée, les filles sont sur représentées dans la série littéraire qui mène à des études supérieures de lettres, langues ou de sciences humaines ; ces études débouchent sur des emplois peu valorisant en terme de responsabilité. Dans les études supérieures, en plus du manque de goût pour les sciences, du fait de leur socialisation, les filles ont tendance à se dévaloriser ou à manquer d'ambition ou de combativité pour les cursus les plus élitistes et concurrentiels qui débouche sur les secteurs d'emplois les moins touchés par le chômage et les plus rémunérateurs.

Les tâches domestiques et l'éducation des enfants pèsent toujours davantage sur les femmes que sur les hommes ; dans ces conditions, il est plus difficile, pour les femmes diplômées que pour leurs homologues masculins, de concilier vie professionnelle et vie familiale. Les contraintes de temps ne leur permettent pas d'être aussi disponibles que les hommes dans le travail. Elles "préfèrent" donc renoncer aux emplois à responsabilité qui impliquent des heures supplémentaires, des déplacements, bref des emplois qui demandent de prendre en partie sur son temps personnel hors travail.

Les femmes sont encore souvent considérées comme ayant moins d'autorité que les hommes ; elles sont donc écartées des postes d'autorité et se voient proposer des emplois qui s'inscrivent dans le prolongement des fonctions domestiques (soins, enseignement...), emplois qu'elles affectionnent, signe de leur intériorisation de la domination masculine malgré la complète égalité juridique des hommes et des femmes en France depuis 30 ans.

Ces explications permettent de comprendre pourquoi les filles transforment encore mal leur réussite scolaire en position sociale élevée.

Document synthétique rédigé par un professeur de SES

¹ Il faut ici entendre la « position sociale » comme le rang dans la structure sociale que l'on peut traduire concrètement en termes de type d'emploi occupé dans la nomenclature des PCS et/ou de niveau de revenu.

Document 4

Le taux de féminisation de quelques métiers

| Professions | Part des femmes |
|--|-----------------|
| Dépanneurs en radio-télévision, électroménager | 3% |
| Policiers | 11% |
| Conducteurs routier transports en commun | 14% |
| Chefs d'entreprise | 16% |
| Médecins généralistes | 27% |
| Hommes politiques | 28% |
| Instituteurs | 80% |
| Infirmiers | 91% |
| Caissiers de magasin | 93% |
| Secrétaires | 99% |

France, 1999, INSEE

Document 5

Écart de salaire femme/homme



Source : Observatoire des inégalités d'après Insee.

*1993 : rupture de série (changement de mode de mesure)

Lecture : En 1951, les femmes gagnaient en moyenne 65% du salaire des hommes.

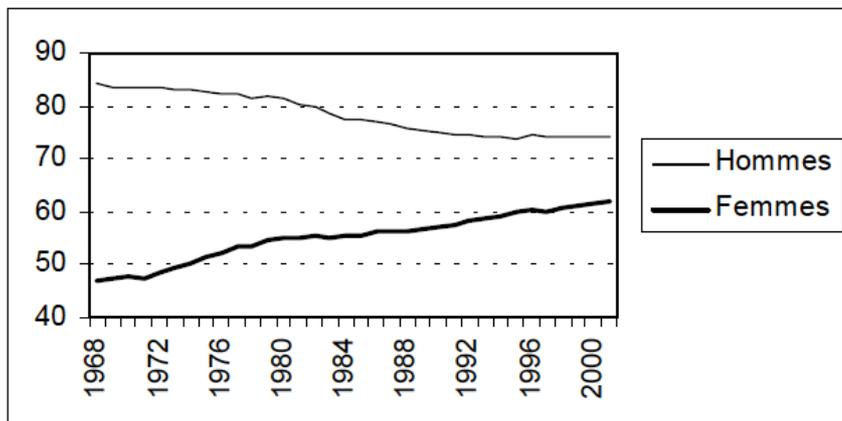
Document 6

Au sortir de l'adolescence, est-on socialisé pour la vie comme l'affirme le postulat numéro un ? Certainement pas. Les identifications idéologiques et partisans de l'enfance manquent à la fois de substance et de stabilité pour que cela soit le cas. L'identité politique qui se construit pendant l'enfance n'est jamais achevée. Elle est destinée à se compléter et peut-être à se transformer à l'âge adulte sous l'effet de changements des conditions de vie (mobilité sociale, mariage...) et d'expériences fortes (guerres, révolutions). Pour autant, cela ne signifie pas que les acquis de la socialisation primaire sont de simples résidus. Ils constituent plutôt, pour reprendre l'heureuse formule d'A. Percheron, un fond de carte. De cette socialisation initiale, ce qui a le plus de chance de persister, c'est l'identité nationale, l'intérêt et la compétence politiques.

J.P. Lacam, la socialisation politique, Ecoflash n° 100

Document 7

Évolution du taux d'activité* des hommes et des femmes en France (INSEE)



* Part des actifs parmi l'ensemble des personnes en âge de travailler